

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 novembre 2020

L'an deux mil vingt , le 13 novembre 2020 à 18h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Monsieur, Maire, en suite de **convocation en date du 09 novembre 2020**, dont un exemplaire a été porté au tableau d'affichage le jour même.

Etaient présents, 6 conseillers sur 7

Mesdames Jacqueline PURSON, Mme Florence de VAINS, Mme Aline FALAMPIN

Messieurs Laurent CRAMPON, Dominique ROHART, Nicolas de WITASSE THEZY

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absente : Cécile CHOQUET

Était (étaient) absent(s), 1 conseiller(s) sur 7

A été élu(e) secrétaire de séance : Dominique ROHART

La séance est ouverte, M. le Président expose les problèmes suivants :

1 – RENOVATION THERMIQUE DE LA MAIRIE – 2eme phase

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2019, la mairie avait l'objet de travaux d'isolation thermique et phonique :

- Remplacement des huisseries, sauf porte du sas.
- Isolation des pignons

Monsieur le Maire propose de poursuivre la rénovation énergétique de la Mairie en 2021: isolation des autres murs, changement de la porte du sas d'entrée et réfection de la partie haute de la toiture qui présente actuellement des fuites.

Des devis ont été établis en ce sens :

1 – CROEN Bâtiments pour l'isolation des murs et le changement de la porte – devis : 27 743,94 € H.T

2 – Ets DEBUIRE pour la réfection de la toiture – devis : 9 831,19 € HT

Investissement global : 37 575,13 € H.T.

Pour financer ces investissements, outre l'autofinancement de la commune, Monsieur le Maire propose de demander l'aide de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et une subvention au titre de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement public local) dans le cadre du plan de relance.

Plan de financement : DETR (30 % du montant HT) : 11 272 €

DSIL (50 % du montant HT) : 18 787 €

Autofinancement : 7 514,13 € sur fonds propres

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 6 voix « Pour », 0 voix « contre » et 0 abstention donne son accord pour les travaux ci-dessus désignés suivant le plan de financement proposé et autorise Mr le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DSIL – grandes priorités et à signer tout document relatif à ce projet.

2 – RECONSTRUCTION DES TRANSEPTS DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux importants sont nécessaires dans les transepts nord et sud de l'église (en faux marbre) qui ont été attaqués par des espèces parasites et rappelle que l'église est inscrite à l'inventaire des monuments historiques.

Cela nécessite une restauration de ces biens par des entreprises spécialisées dans le domaine de la restauration d'œuvres d'art, après traitement des espèces parasites.

La commune a reçu trois devis :

- Bois et maçonneries traitées : 2 010,18 € H.T.
 - Meubles OGER pour la restauration des boiseries des transepts : 19 380,00 € H.T.
 - Ent. LOPATA pour les peintures et les décors : 16 350,00 € H.T.
- Soit un coût total de : 37 740,18 € H.T.

Monsieur le Maire propose que la commune demande une subvention à la DRAC en tant que monument inscrit à l'inventaire, au Département au titre du soutien à la restauration et valorisation du patrimoine rural (volet n°2 : restauration et valorisation du patrimoine protégé) et demande l'aide de l'Etat au titre de la DSIL-plan de relance volet restauration du patrimoine afin de financer en partie ces travaux.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- DRAC	(20 %)	7 548 €
- Département	(20 %)	7 548 €
- DSIL	(40 %)	15 096 €
- autofinancement	(20 %)	7 548,18 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 6 voix « Pour », 0 voix « contre » et 0 abstention donne son accord pour les travaux ci-dessus désignés suivant le plan de financement proposé et autorise Mr le Maire à solliciter l'aide du Département de Somme, de la DRAC et de l'Etat au titre de la DSIL et à signer tout document relatif à ce projet.

3 – NOMINATION D'UN AGENT RECENSEUR

Notre commune doit effectuer son recensement de population en 2021

Mr Laurent CRAMPON sera coordinateur communal.

Afin d'effectuer ce recensement, le conseil municipal doit nommer un agent recenseur.

Mr le Maire propose que Mme Charlotte DELOMMEL soit nommée pour effectuer cette tâche et qu'une rémunération de 300 € brut lui soit allouée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 6 voix « Pour », 0 voix « contre » et 0 abstention donne son accord pour que Mme Charlotte DELOMMEL soit agent recenseur pour le recensement 2021

4 – PRESENTATION du R.P.Q.S.

Monsieur le Maire passe la parole à Mr Dominique ROHART pour qu'il présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Le rapport sera annexé à la délibération.

5 -PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA C.C.T.N.P.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie.

Le rapport sera annexé à la délibération.

6 – QUESTIONS DIVERSES

Aucune question.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20H00